



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITÉ DIRECTEUR Réunion du Samedi 7 Avril 2018 A MONTPELLIER

Président Délégué : Michel CHARRANÇON

Présents :

Mesdames Christie CORNUS – Ghyslaine SALDANA

Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU – Francis ANJOLRAS – Jean Bernard BIAU – Jérôme BOSCARI – Christophe BOURDIN - Jean François CHAPELLIER - Jean Claude COUAILLES – Arnaud DALLA PRIA - Arnaud DELPAL – Guy GLARIA – Christian GRAS – Claude LACOUR – Jean Claude LAFFONT - René LATAPIE – Claude MALLA - Serge MARTIN – Jean Pierre MASSE – Henri NOEL – Daniel OMEDES – Mario PERES – Bernard PLOMBAT – Jean Claude PRINTANT – Jean Marc SENTEIN – Pierre THEVENIN.

Excusés :

Mesdames Gaëlle DUMAS – Marie KUBIAK

Messieurs Sandryk BITON – Raphaël CARRUS – Christian SALERES – Olivier DAURIOS – Christophe GENIEZ – Robert GADEA

Assistent :

Messieurs Yvan DAVID - Damien LEDENTU – Patrick FERRERES.

Ouverture de la séance du Comité Directeur à 10h10

INTERVENTION DU PRESIDENT DE DISTRICT DES HAUTES PYRENEES RENE LATAPIE

Le Président René LATAPIE a souhaité prendre la parole pour dénoncer le climat qui règne maintenant dans le Comité Directeur et le spectacle qui est donné à la vue du monde du Football ainsi que le refus des valeurs positives. Les instigateurs de la demande de révocation pouvaient attendre deux années et les élections seraient alors ouvertes à tous. Il énonce alors deux cas de figure, on travaille ensemble en mettant la demande de révocation de côté, ou l'on reste sur ce souhait de révocation du Comité Directeur.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON demande l'approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 03/02/2018 par les membres du Comité Directeur. M. ANJOLRAS demande des corrections et ajouts au PV du Comité Directeur qui sont refusés par Le Président délégué, les procès-verbaux n'étant pas un « journal d'expression ».

La décision d'approbation est mise au vote : Contre 1 voix; Abstentions 7 voix ; Pour 20 voix

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le procès-verbal du Comité Directeur du 03/02/2018 est approuvé à la majorité.

Demande d'approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 17/02/2018, aucune remarque n'est soulevée.

La décision d'approbation est mise au vote : Contre 3 voix ; Abstentions 6 voix; Pour 19 voix

Le procès-verbal du Comité Directeur du 17/02/2018 est approuvé à la majorité.

Demande d'approbation du procès-verbal du Bureau Directeur du 03/03/2018. Il est fait remarquer que le Procès-verbal du Bureau Directeur doit être approuvé par le Bureau Directeur et non le Comité Directeur. M Jean Claude Couailles demande la parole pour deux petits rectificatifs de librairie (suppression de « par District » et « prorata »). Ces rectificatifs seront apportés lors du prochain Bureau Directeur

Le Procès-verbal du Bureau Directeur est adopté à l'unanimité après ces deux petits rectificatifs.

Il fait suite un échange de propos faisant référence aux dernières élections qui ont eu lieu au CROS.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président Délégué informe le Comité qu'il a adressé un mail de Condoléances à Mme Brigitte HENRIQUES pour le deuil qui la frappe. Certains membres du comité s'insurgent de ne pas avoir été mis au courant de ce décès.

Félicitations à notre arbitre assistant Nicolas DANOS qui est retenu pour officier à la prochaine Coupe du monde en Russie.

Coupe des Régions UEFA, l'équipe de notre Ligue Occitanie a subi une lourde défaite (4-0) contre l'équipe de la Ligue auvergne Rhône Alpes. Un échange a lieu entre M. Yvan DAVID et certains membres du Comité Directeur faisant suite aux journées chargées du championnat N3. Il est demandé à l'avenir d'appliquer scrupuleusement le règlement dans le cas où les clubs ne veulent pas libérer les joueurs sélectionnés.

Information de la FFF indiquant que les journées des 12 et 19 mai en championnat N3 pouvaient être reportées les 19 et 25 mai en cas de nécessité.

M. Michel CHARRANÇON indique que notre assureur MDS avait effectué un geste d'indemnisation envers le gardien de but de TOURNEFEUILLE qui s'était blessé (rupture des ligaments croisés) dans le match de coupe de France l'opposant à NIORT. Cette blessure l'avait contraint à la rupture de son contrat de formation.

POINT SUR LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Il est indiqué aux districts :

- Pour ceux qui ne l'ont pas encore effectué, ils doivent après l'avoir validé, retourner le document financier à la Ligue,
- Qu'il leur a été adressé le 20/03/2018, le montant des sommes engagées la saison dernière et qui sont reconduites cette saison,

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- Le document de synthétisation du travail effectué lors du séminaire du 29 mars 2018 est presque terminé, le document complet leur sera bientôt expédié ainsi qu'à la LFA.
- La visio-conférence avec la LFA prévue initialement le 10 avril 2018 est reporté à la demande de la LFA.

POINT SUR LE FAFA

Au 15/02/2018, un montant de 95 510 € avait été engagé sur les 690 000 € accordés pour les équipements. Au 12/04/2018, un nouveau montant de 655 810 € a été demandé, ce qui au total représente un dépassement de 61 320 €. Il restera à voir l'arbitrage de la LFA concernant ce dépassement.

Une discussion s'engage entre les Présidents de District, certains ont respecté la règle énoncée au départ, d'autres ont dépassé le montant accordé pour son District. Mais certains dossiers, par exemple pour la Haute Garonne et les Pyrénées Orientales représentent des projets multiples qu'il sera possible de diviser si l'arbitrage le nécessite.

Concernant les dossiers Transport, 3 Districts ont déposé un dossier transport ce qui représente au total un engagement de 81 000 € sur les 180 000 € alloués.

POINT SUR LA JOURNEE DES BENEVOLES

Le projet financier de la « journée des bénévoles » qui en fait s'étalera sur les deux journées des mardi 8 et mercredi 9 mai 2018 a été présenté :

- Transport déplacement : 20 200 €
- Hébergement : 15 800 €
- Restauration : 6 300 €
- Organisation phase départementale + clubs des dirigeants méritants : 45 200 €
- Organisation de l'ensemble : 12 600 €

L'ensemble sera financé par les recettes suivantes

- La Mutuelle des sportifs (MDS) : 83 300 €
- LFA – Contrat d'objectif 200 € x 84 : 16 800 €

Monsieur Francis ANJOLRAS soulève le problème des grèves potentielles de la SNCF lors du retour. Une réservation de 2 bus pour le retour sera prévue.

Monsieur Jean Claude COUAILLES évoque le problème d'un dirigeant méritant de l'an dernier qui n'a pu prendre l'avion car on lui avait volé ses papiers le jour de la soirée MDS régionale en fracturant sa voiture. Le contingent des bénévoles a été alloué, une demande d'une place supplémentaire auprès de la FFF sera effectuée.



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



DETERMINATION DE L'ORDRE DES MATCHS ALLER ET RETOUR DU FINALISTE U19 R1

Un tirage au sort est effectué pour donner l'ordre des rencontres Aller et Retour

Le match Aller opposant les prétendants à l'accession de chaque secteur aura lieu le 19/05 en secteur LR et le match retour aura lieu le 26/05 en secteur MP. Le règlement de cette confrontation Aller et retour sera prochainement disponible. Le vainqueur sera le promu en catégorie U19 National.

PRISE EN CHARGE DES PREMIERS TOURS COUPE DE FRANCE ET COUPE D'OCCITANIE

Un courrier avait été envoyé à tous les Présidents de Districts leur demandant une réflexion sur les prochaines Coupe de France et Coupe d'Occitanie.

Le Président du District de l'Hérault indique avoir des difficultés avec le personnel et le district qui sera fermé en juillet. Il demande que lui soit envoyé un état du nombre de clubs à fournir à l'issue du deuxième tour qui seraient pris en charge par les districts comme auparavant en secteur Midi Pyrénées.

Un aménagement du tableau indemnités d'arbitrage doit être apporté pour tenir compte de ce changement.

L'ensemble des Présidents de District sont d'accord avec un avis réservé concernant le District de l'Hérault.

DELEGATIONS DE POUVOIR POUR LA NEGOCIATION DIRECTION/SYNDICATS EN VUE DES ELECTIONS

Une réunion de négociation entre les centrales syndicales et la Direction doit se tenir au préalable aux élections interprofessionnelles qui doivent avoir lieu courant mai 2018.

Cette réunion doit se tenir le lundi 23 avril ou le mercredi 25 avril 2018, avec MM. Francis ANDREU, Pierre THEVENIN, Christophe GENIEZ et Damien LEDENTU.

Le comité Directeur donne son accord à l'unanimité

PROJET DES COMPETITIONS JEUNES POUR 2019/2020

Le Président délégué Michel CHARRANÇON indique qu'un grand travail a été mené sur le sujet et il félicite les personnes qui étaient dans ce groupe de travail. Le projet avait été envoyé à tous les membres du Comité Directeur pour étude préalable. M. CHARRANÇON donne la parole à celles ou ceux qui veulent apporter des remarques, il indique également qu'il est possible de repousser le projet d'une année si cela s'avère nécessaire.

Différentes personnes, MM. Jean Claude LAFFONT, Jean Claude COUAILLES, Marco SENTEIN, Jean Claude PRINTANT, Guy GLARIA, Francis ANJOLRAS, Jérôme BOSCARI, René LATAPIE et Yvan DAVID, interviennent tour à tour apportant tantôt des remarques, tantôt des réponses



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



La grande partie des intervenants souligne l'ampleur du travail accompli et en félicite les auteurs. Cependant un questionnement important se fait jour, notamment pour le début de l'année de transition.

Les thèmes principaux abordés dans la discussion sont le championnat U19 en ligue ou interdistricts, la participation des U13 dans le futur championnat U14, le devenir du championnat U14 Elite du secteur MP, le permis de conduire en U13, l'accompagnement par un délégué de cette catégorie...

Mme Christie CORNUS indique que la future pratique féminine doit être revue dans son ensemble et avoir au minimum une poule R1 à 12 clubs pour permettre malgré tout, en cas de forfait, l'accession d'un club en National.

En fin de débat il est dit qu'il pouvait y avoir des variables d'ajustement, et que nous pouvons prendre le temps de la faire. Le groupe de travail mis en place à donc en charge de travailler sur les interrogations énoncées très rapidement.

MISE A JOUR DE L'ANNEXE 5

L'annexe 5 qui avait été votée lors du Comité Directeur d'ONET le CHATEAU le 03.02.2018, mais reportée à la saison 2018/2019 pour application doit être remise à jour en fonction des nouveaux niveaux de compétition à venir la saison prochaine. Elle sera ensuite présentée aux clubs à la prochaine Assemblée Générale.

CENTRE REGIONAL TECHNIQUE : DESIGNATION DES PRESIDENTS DE DISTRICT

Lors du Dernier Bureau Directeur de CARCASSONNE, il avait été demandé que les Présidents de Districts se concertent pour connaître les 3 Présidents qui siègeront au Comité Directeur du CRT. Une discussion de fond est abordée dans laquelle prennent part MM. ANJOLRAS, LACOUR, CHARRANÇON, PERES, BOURDIN, ANDREU, et SENTEIN.

M. Jean pierre MASSE indique qu'il faut continuer avec les 3 Présidents actuels et on regardera plus précisément la comptabilité du CRT.

La Ligue de Football d'Occitanie ayant reçu la notification des services de l'urbanisme concernant les terrains de foot à 5, en date du 12/02/2018, la mise à disposition de M. Sébastien ALE en qualité d'agent de développement du CRT n'a pu se faire. Elle prend donc effet à partir du 01/03/2018, jusqu'à cette date, son salaire est entièrement à la charge de la Ligue.

M. Yvan DAVID évoque les conditions actuelles de l'IR2F avec le départ de Philippe DUMAS. Un échange de paroles a lieu entre MM. Yvan David et le Président Délégué Michel CHARRANÇON concernant la formation des chinois. M. DAVID mécontent quitte la séance du Comité Directeur à 13h10.

M. Michel CHARRANÇON relate les dernières discussions avec la DTN concernant la probable venue d'un cadre d'état et mentionne l'ordre d'idée du financement associé au total 720 000€ provenant de la FFF pour la région Occitanie.



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Cette Assemblée Générale qui sera une Assemblée qui traitera de la demande de révocation du comité Directeur se tiendra à FONSORBES, Salle du TREPARE le 5 mai 2018.

Monsieur LATAPIE qui a fait une intervention en début de Comité Directeur souhaite une réponse à sa requête, ainsi que la connaissance du motif de la révocation prononcée.

Monsieur Jean Claude PRINTANT, président du district de l'HERAULT intervient pour répondre en indiquant notamment : « On est coupé en deux, ceux qui seront élus auront une majorité et pourront travailler. Guy GLARIA ne nous a pas présenté de projet. Jean Claude COUAILLES était la personne qui pouvait réunir les deux côtés, vous n'avez pas voulu en décider ainsi. Avec la candidature de Guy GLARIA, j'ai un sentiment de trahison, je ne reviendrai pas sur la révocation. »

Monsieur Guy GLARIA intervient pour demander aux 5 Présidents de District qui ont demandé la révocation s'ils vont assumer leur responsabilité en cas d'échec de la révocation « allez-vous démissionner » ?

Il lui est répondu que non avec véhémence, et il est ajouté que la ligue sera gérée pour qu'il n'y ait plus de conflit d'intérêts.

DOSSIERS DE PRE-FUSION

Monsieur Pierre THEVENIN présente les 16 dossiers de Pré-fusion qui sont arrivés à la Ligue de Football d'Occitanie avant le 31 mars 2018. Il rappelle les modalités essentielles qui permettent la fusion entre clubs : Les sièges des clubs doivent être distants au plus de 15 km, voie routière la plus courte. Avant le 31 mars de l'année, un pré-projet contenant le programme de développement et d'éducation sportive du nouveau club est transmis à la ligue sous couvert du District pour avis.

Le dossier définitif doit parvenir à la Ligue avant le 1^{er} mai et le dossier complet comprenant les procès-verbaux des assemblées générales des clubs régulièrement convoquées, ayant décidé leur dissolution, le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la nouvelle association, de ses statuts, ainsi que la composition de son comité doit parvenir à la ligue avant le 1^{er} juillet.

Les dossiers présentés sont :

* **Lot** : Fusion des clubs AVENIR FOOT 46 (542614) et FC BIARS BRETENOUX (542847) reçu le 23/03/2018

* **Aveyron** : fusion des clubs de CS SEVERAGAIS (503403) et US LAPANOUSE (531281) pour constituer une nouvelle entité : FOOTBALL CLUB SOURCES DE L'AVEYRON. Reçu le 23/03/2018

* **Haute Garonne** : fusion de LABARTHE SUR LEZE (522119) et RC EAUNES (529095), reçu le 27/03/2018

* **Haute Garonne** : fusion des clubs BAGNERES LUCHON Sports (505887) et l'ENTENTE SPORTIVE DES TROIS VALLEES (590398), reçu le 27/03/2018

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



* **Tarn** : fusion des clubs de l'US SOUALAISE (511752) et DOURGNE-VIVIERS FC (580864), reçu le 27/03/2018

* **Hérault** : fusion d'ABEILHAN (553815), BASSAN (521244) et SERVIAN(549440) pour former le Groupement sportif THONG et LIBRON, reçu le 27/03/2018

* **Haute Garonne** : fusion de l'AVENIR SPORTIF LAGARDELLOIS 521341 et l'ETOILE SPORTIVE MIREMONTAISE (522115) pour former le club BLM SPORTS, reçu le 28/03/2018

* **Hérault** : fusion des clubs CE PALAVAS (521246) et CASTELNAU – LE CRES FC (545501), reçu le 29/03/2018

* **Tarn** : fusion des clubs THORE FC (581890), US HAUTE VALLEE DU THORE (552627) et SO ST AMANS (505941), reçu le 29/03/2018

* **Haute Garonne** : BM St JEAN (527208) et l'UNION (516782), reçu le 30/03/2018

* **Hérault** : fusion des clubs du SC JACOU (526272) et de l'US CLAPIERS (519113), reçu le 30/03/2018

* **Hérault** : fusion des clubs de l'AS LODEVE (581675) et du FC CLERMONTAIS (548627), reçu le 30/03/2018

* **Hautes Pyrénées** : Fusion du club de LUZ PIERREFITTE ARENS (551481) et ARGELES LAVEDAN (541786), reçu le 30/3/2018

* **Pyrénées Orientales** : fusion entre les clubs de l'AS PERPIGNAN MEDITERRANEE (553532), le PERPIGNAN FC BAS VERNET (552851) et l'OC PERPIGNAN (553264), reçu le 30/3/2018

* **Aveyron** : fusion de l'AS SAVIGNAC BANNAC et le FC VAL D'ASSOU/ROUQUETTE, reçu le 31/03/2018

* **Hautes Pyrénées** : fusion de ENTENTE SPORTIVE GUIZERIX PUNTOUS et GALAN FOOTBALL CLUB, reçu le 31/03/2018

Parmi ces dossiers, deux dossiers ne répondent pas aux exigences de l'article 39 des Règlements Généraux de la LFO. La distance séparant leurs sièges est supérieure à 15 km. Il s'agit des clubs de l'AS LODEVE et du FC CLERMONTAIS, puis des Clubs de CE PALAVAS et CASTELNAU – LE CRES FC du district de l'HERAULT. Pour ce dernier dossier, Monsieur Jean Claude PRINTANT, Président du District, indique que le dossier est déjà retiré. Une information sera effectuée aux clubs dès parution du Procès-verbal du Comité Directeur.



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



DEMANDE DE SUBVENTION

L'UNAF Occitanie a envoyé un nouveau courrier demandant de revoir l'aide préalablement accordée (3 000€). Après nouvelle proposition du Président délégué, le Comité Directeur donne son approbation unanime pour porter l'aide exceptionnelle à 10 000€.

Pour les autres demandes de subvention aux clubs de LA GRANDE MOTTE PYRAMIDE (34), MONTPELLIER HERAULT BEACH SOCCER (34) et US PAULHAC Ste RADEGONDE (32) le Comité Directeur s'oppose aux demandes de subventions particulières des clubs.

LABEL JEUNES DES CLUBS

Par manque de temps, ce sujet n'a pas été abordé, mais c'est une information que voulait faire passer la Commission du Label Jeune pour information aux clubs.

Pour les clubs de RODEZ AVEYRON FOOTBALL (NATIONAL 1) ; R. US COLOMIERS (N2) ; R.C.O. AGATHOISE (N3) ; FC BLAGNAC (N3) ; SC BALMA (N3), le label ELITE a été reconduit

Pour les clubs de AS FABREGUOISE (N3) ; FC RODEO (N3) ; US CASTANET (N3), le label EXCELLENCE a été reconduit.

Pour les clubs de CANET EN ROUSSILLON (N3), passage du label Excellence à Elite ; ARGELES SUR MER (R1), passage du Label Espoir à Excellence.

Pour les clubs de LA CLERMONTAISE (R2), ET.S CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN (D2) et STADE BEUCAIROIS 30 (R1) obtention du Label Espoir.

Une trentaine de clubs restent à visiter.

Le Secrétaire Général Pierre THEVENIN

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON